

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin, *James*, Comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard* et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A *Toronto*, dans notre dite province, ce dix-neuvième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province sommés, et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le vingt-huitième jour du mois de novembre courant, et à chacun de vous,—

SALUT :

PROCLAMATION.

Parlement
prorogé au 2
janvier 1851.

ATTENDU que le dix-neuvième jour du mois d'octobre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au vingt-huitième jour du mois de novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, jeudi, le deuxième jour du mois de janvier prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait opposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique*

du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-troisième jour de novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du } *ELGIN* ET *KINCARDINE*.
Canada }

VICTORIA, par la grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre dite province sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le deuxième jour du mois de janvier prochain, et à chacun de vous,—

SALUT

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-troisième jour du mois de novembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au deuxième jour du mois de janvier prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, jeudi, le sixième jour du mois de février prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

Parlement
prorogé au 6
février 1851.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province : Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, Chevalier du très-ancien et très-noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur en chef de nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelle, etc., etc., etc. A notre hôtel du Gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-huitième jour de décembre, dans l'année de Notre-Seigneur,